COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : Votants:

Affiché le : 13/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. Philippe BOURDOLLE, M. EJNER Pascal.

ABSENTS: Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure Coquel

11. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'association « LES THERESES » concernant le festival « au bout du conte ».

Comme en 2021, le Conseil Départemental va organiser un festival du conte en Haute-Vienne dénommé « au bout du conte » qui se déroulera du 7 au 19 juin 2022 et programmer sur l'ensemble du territoire des spectacles destinés à un très large public dont celui de la conteuse Evelyne Delmon.

Le spectacle sera organisé sur la commune de Boisseuil le mercredi 15 juin prochain à partir de 16h à la bibliothèque.

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne prendra en charge les frais inhérents au déplacement du conteur et la commune de Boisseuil prendra en charge le coût du spectacle pour un montant de 400 € TTC.

Il est nécessaire de signer une convention tripartite commune, département et prestataire, afin de fixer les conditions et les modalités d'organisation du spectacle et d'intervention du prestataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention pour le festival « au bout du conte » avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la conteuse ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire,

Philippe JANICOT